



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 18 MARS 2024 À 09H30
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ - Président, Didier GUÉVEL - Vice-Président, Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président, Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente, Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président, Jean-Robert POLLET - Vice-Président, Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente, Tony FIDAN - Vice-Président, Roland PY - Vice-Président, Claude TIBI - Vice-Président, Nicole BERGERAT - Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général, Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe Administration Ressources, Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe Gestion de Projets, Éric MALLET - Responsable Finances-RH

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureaux syndicaux

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2024

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 25 mars 2024 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 25 mars 2024.

Finances

Budget 2024

La Présentation est effectuée par Éric MALLET, conformément aux documents projetés et aux orientations budgétaires présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu durant le Comité Syndical programmé le 05 février 2024.

SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer

Éric CHANAL indique que le SDAGE 2022-2027 identifie le territoire du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer comme secteur à équilibre quantitatif fragile. Il demande également aux SAGE concernés d'intégrer un volet quantitatif.

Pour ce faire, il apparaît nécessaire de renforcer la connaissance du fonctionnement des nappes et de réaliser un diagnostic partagé de l'état quantitatif de la ressource en eau, des besoins liés aux milieux et des demandes liées aux usages tout en prenant en compte le changement climatique.

La nappe d'eaux souterraines de l'Eocène du Valois dépassant le périmètre du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, le périmètre d'étude est donc étendu. Les SAGE limitrophes, le SAGE Marne Confluence et le SAGE Marne et Beuvronne, situés sur la même nappe, sont également considérés comme territoires à équilibre quantitatif fragile.

Ainsi, l'étude quantitative inter-SAGE sera portée par le SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer, fera l'objet de la signature d'une convention entre les trois structures concernées, et sera financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Suite à des demandes de précisions de la part du Bureau, Éric CHANAL confirme l'intégration à cette démarche des résultats des études déjà conduites sur le territoire.

Procédures juridiques

Avenant n° 1 au marché public de travaux relatifs à la réhabilitation des collecteurs intercommunaux d'assainissement de la Rue de la Gare sur le territoire de la commune d'Ézanville (Opération n° 520)

Cet avenant n° 1 qui porte sur la modification de l'article du CCAP consacré aux modalités d'évolution des prix, ne bouleverse pas l'économie générale du marché.

Après exposé de l'objet par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant n° 1.

Location Longue Durée et entretien des véhicules du SIAH - Point sur le marché public

Éric CHANAL précise que le marché de location longue durée et d'entretien des véhicules du SIAH arrivera à son terme en avril 2025. Dans le cadre du renouvellement du marché, il est envisagé la location de véhicules de service de tourisme électriques et de véhicules de fonction hybrides rechargeables.

Pour rappel, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) impose que les collectivités locales et leur groupement gérant un parc de plus de 20 véhicules acquièrent ou utilisent, lors du renouvellement de ce parc, au moins 30 % de véhicules à faibles émissions (<50gCO₂/100km).

En ce qui concerne les utilitaires, le SIAH dispose actuellement de 18 véhicules de marque Citroën type Berlingo qui ont été transformés par l'entreprise DANGEL en 4*4 tous chemins avec des aménagements intérieurs et extérieurs spécifiques qui répondent aujourd'hui parfaitement aux besoins des équipes techniques du SIAH.

Le SIAH souhaitait inscrire le lancement du futur marché au prochain Comité programmé le 25 mars, mais en l'absence de disponibilité de communication des nouveaux tarifs de transformation de véhicules utilitaires par DANGEL, qui ne seront disponibles qu'à partir du mois de mai 2024, il est proposé au Bureau, afin de ne pas réduire la concurrence dans ce domaine, d'inscrire à l'ordre du jour du comité du 24 juin 2024 d'une part, la signature d'un avenant au marché actuel prolongeant sa durée d'exécution de 6 mois, jusqu'en octobre 2025, et d'autre part le lancement du nouveau marché de location longue durée et d'entretien des véhicules.

Le Bureau valide ce planning.

Éric CHANAL ajoute que les services du SIAH étudient également l'opportunité du rachat de ces 18 véhicules utilitaires.

En matière d'installation de bornes de recharge électrique de véhicules, des fourreaux ont préalablement été mis en place dans le cadre du marché CREM afin d'alimenter une quarantaine de bornes desservies par 20 points d'acheminement.

La question se pose quant au déploiement de bornes à charge lente ou à charge rapide qui d'une part ne sont pas soumises aux mêmes impératifs d'équipement, et d'autre part n'engendrent pas les mêmes coûts d'installation ou de location, et de consommation en électricité.

L'utilisation en autoconsommation de l'énergie produite par des ombrières, elles-mêmes étudiées actuellement dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre de la mise en place des panneaux photovoltaïques sur le site de la station, va être examinée.

Les conditions de remisage à domicile des véhicules de service sont également à l'étude au regard des contraintes de rechargement.

Enfin, les conditions de mise à disposition des bornes de recharge du site de la STEP pour les véhicules des agents du SIAH ou des visiteurs restent à préciser.

Foncier

Sarcelles - Acquisition parcelle AE n° 293 - Différé de jouissance

Déborah TANGUY rappelle que le Bureau a autorisé le Président à signer tous les actes relatifs à l'acquisition par le syndicat de la parcelle cadastrée section AE n° 293 sur la commune de Sarcelles.

Lors de récents échanges entre les services du SIAH et les vendeurs, ces derniers ont souhaité pouvoir occuper le logement jusqu'au 9 septembre 2024, afin de finaliser l'acquisition d'une nouvelle résidence principale.

Pour ce faire, et afin de préserver les intérêts du Syndicat, il a été convenu entre les parties que, jusqu'à la libération des lieux, les vendeurs supporteront toutes les charges, taxes et impôts relevant du bien. Par ailleurs, en cas de non-libération du bien à la date convenue, une indemnité de 70 € par jour de retard sera due par les vendeurs au SIAH.

Le Bureau autorise le Président à signer tout acte relatif à cette acquisition de parcelle avec différé de jouissance.

Prêt à usage avec la SCEA PLASMANS sur les parcelles cadastrées B n° 1 025 et n° 1 026 sur le territoire de la commune de Saint-Witz

Dans le cadre de la réalisation d'aménagements hydro-écologiques sur les communes de Vémars et Saint-Witz, afin de limiter les débordements et contrôler le débit du Ru du Gué Malaye par la réalisation de bassins de retenue, le SIAH vient d'acquérir la parcelle B n° 1 025, située sur la commune de Saint-Witz, nécessaire à la réalisation du bassin dit « l'Ecu d'Or ». Néanmoins, le projet s'inscrivant dans une opération plus large, il ne pourra se réaliser que lorsque l'ensemble de l'emprise foncière nécessaire à l'opération sera propriété du SIAH.

En attendant l'acquisition totale du foncier, et suite à la proposition du SIAH, l'ancien exploitant de la parcelle cadastrée B n° 1 025 à Saint-Witz, a accepté de poursuivre son exploitation sur la parcelle ainsi que sur la parcelle mitoyenne, cadastrée B n° 1 026, acquise par le SIAH en fin d'année 2022.

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer ce prêt à usage, sur les deux parcelles désignées ci-dessus, jusqu'au démarrage des travaux.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GÉMAPI)

Retour sur la réunion du 20 février 2024 avec la mairie d'Arnouville concernant le projet de renaturation du Croult au droit de la NEF (Opération n° 489D)

Déborah TANGUY indique cette rencontre à porter sur le planning d'exécution des travaux et les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre.

Retour sur la réunion du 8 mars 2024 avec la Chambre d'Agriculture

Christiane AKNOUCHE, Maurice MAQUIN et Jean-Charles BOCQUET ont participé à cette réunion qui a permis au SIAH de présenter ses différents projets aux représentants de la Chambre d'Agriculture. Les participants ont acté la programmation d'une prochaine rencontre d'ici un an.

Organisation d'un COPIL le 2 avril 2024 concernant le projet de réouverture du Croult au niveau du Vieux Pays à Goussainville (Opération n° 495)

Benoit JIMENEZ et Jean-Pierre LECHAPTOIS participeront à ce COPIL programmé le 2 avril 2024 à 9H00 au SIAH. Patrice GEBAUER et Alizée FONTAINE, Maire Adjointe de Goussainville en charge de l'environnement, seront également présents.

ASSAINISSEMENT

Retour sur la réunion du 12 mars 2024 avec la commune de Belloy-en-France

Éric CHANAL indique que les représentants de la commune ont exprimé leur souhait d'adhérer au SIAH pour l'exercice de la compétence assainissement collectif des eaux usées. L'adhésion à l'assainissement non collectif et à la compétence gestion des eaux pluviales est toujours à l'étude. Les travaux de raccordement seront à la charge de Belloy-en-France, sous contrôle technique du SIAH.

Dans ce contexte, des projets de délibérations d'adhésion aux compétences assainissement d'une part et de gestion des eaux pluviales d'autre part, vont être transmis à la commune d'ici fin mars avec pour objectif une prise de délibération de principe par le Comité Syndical lors de sa prochaine réunion programmée le 24 juin, après délibération de la commune, sollicitant son adhésion au SIAH.

La réflexion portant sur l'actualisation des statuts du SIAH, devra également intégrer cette démarche engagée par la commune de Belloy-en-France.

STATION DE DÉPOLLUTION

Retour sur la réunion du 6 mars 2024 concernant la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le site de la station de dépollution

Déborah TANGUY indique que le coût de ces travaux, dont le démarrage ne pourra être programmé avant début 2025, est estimé à environ 1,5 M€ HT. L'intégration éventuelle du marché de travaux au marché d'exploitation de la station de dépollution doit être examinée dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation.

Comme évoqué précédemment, la pertinence de l'installation d'ombrières photovoltaïques sur les parkings afin d'alimenter les bornes de recharge pour les véhicules électriques se pose également.

Retour sur le comité préparatoire des JOP 2024 du 13 mars 2024

Déborah TANGUY précise que les conditions de circulation devraient être difficiles entre le 15 juillet et le 11 août sur une partie du territoire du SIAH, qui reste dans l'attente de précisions de la part des autorités compétentes.

RESSOURCES HUMAINES

Retour sur la réunion du 11 mars 2024 - Comité Social Territorial (CST)

Christiane AKNOUCHE énonce l'ordre du jour du CST et souligne que l'ensemble des points qui ont été soumis au CST ont recueillis un avis favorable rendu à l'unanimité des membres.

Par ailleurs Christiane AKNOUCHE annonce qu'une réflexion va être menée courant 2024 concernant les conditions de mise en œuvre de la participation du syndicat à la prévoyance complémentaire.

COMMUNICATION

Visites de la station de dépollution

Éric CHANAL indique que, suite à la réalisation des travaux d'extension de la station, la visite des locaux techniques n'est plus accessible au grand public sans EPI. Dans ce contexte, les services du SIAH ont engagé une réflexion portant sur une nouvelle organisation des futures visites du site, d'une part à destination des écoles, et d'autre part des citoyens, intégrant le visionnage de films et des visites 3D.

L'organisation de la visite de lancement à destination de la presse sera présentée lors d'un prochain Bureau.

Enfin, en ce qui concerne les délégations étrangères, Éric CHANAL suggère de limiter les visites des bâtiments techniques aux seules délégations officielles en lien avec les collectivités du territoire du SIAH.

Le Bureau valide cette proposition.

Fin de la réunion de bureau à 11h25

Prochaine réunion de bureau lundi 29 avril 2024 à 9h30